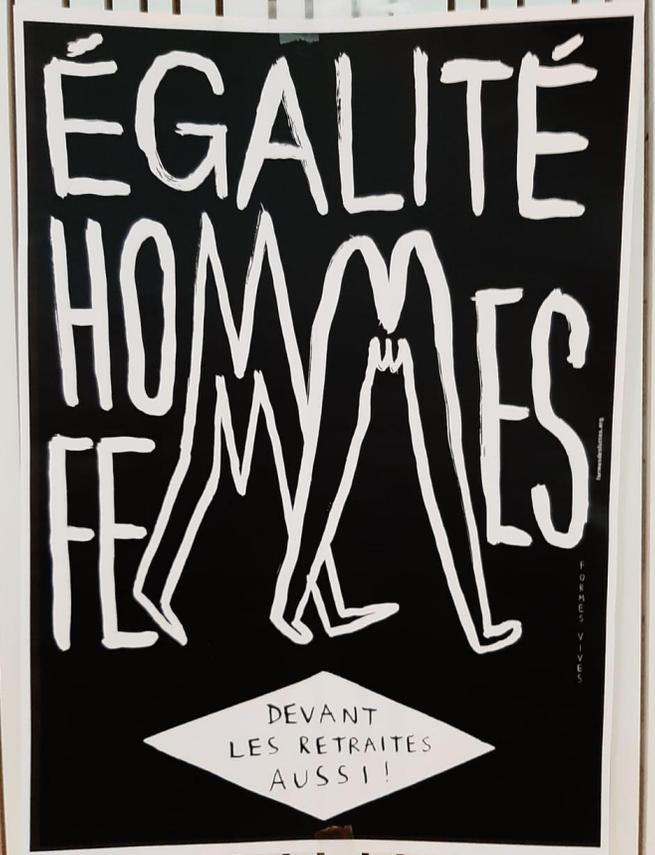


# Les femmes, grandes gagnantes de la réforme des retraites ?

Julie LANDOUR, sociologue à l'U. Paris-Dauphine, IRISSO



# La retraite des femmes aujourd'hui

## Des inégalités de pension accentuées

- Les femmes de plus de 65 ans touchent des pensions de droits propres inférieures de 38 % en moyenne à celles des hommes (Collin, 2015).
- Cette inégalité est supérieure aux inégalités de salaire (Insee, 2019) :
  - 25,7 % d'écart brut de salaire ;
  - 16,3 % d'écart en équivalent temps plein ;
  - 12,8 % à temps de travail et métier égal.

Être une  
femme, c'est  
travailler plus et  
gagner moins

- Des inégalités de carrière et de revenu qui se jouent sur le marché du travail et dans la famille :
  - Les revenus des femmes vivant en couple sont en moyenne inférieurs de 42 % à ceux de leurs conjoints ;
  - Cet écart de revenu n'est que de 9 % entre femmes et hommes vivant seul-es (Morin, 2014)

# Des conditions d'emploi soumises à des variations inégales selon la composition des ménages ... et le sexe

## Activité et conditions d'emploi selon le sexe et la composition familiale en 2016

en %

	Taux d'activité		Temps complet		Sous-emploi	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Personnes seules	72,4	77,5	76,9	90,5	9,8	4,9
Familles monoparentales	64,8	58,4	69,4	87,8	13,3	7,2
Couples sans enfant	67,3	72,9	73,6	92,4	7,3	3,0
Couples avec enfant(s)	68,6	79,4	66,9	94,0	9,1	3,0
<i>dont : avec un enfant</i>	<i>71,3</i>	<i>79,3</i>	<i>71,8</i>	<i>93,8</i>	<i>9,2</i>	<i>2,9</i>
<i>avec deux enfants</i>	<i>73,8</i>	<i>84,5</i>	<i>66,7</i>	<i>94,7</i>	<i>8,2</i>	<i>2,6</i>
<i>avec trois enfants ou plus</i>	<i>53,4</i>	<i>77,9</i>	<i>56,5</i>	<i>92,9</i>	<i>11,2</i>	<i>3,9</i>
Autres ménages	58,2	68,2	70,6	87,9	10,8	6,3
<b>Ensemble</b>	<b>67,9</b>	<b>75,6</b>	<b>70,2</b>	<b>92,6</b>	<b>9,3</b>	<b>3,6</b>

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15-64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi.

# Les femmes payent sur leur carrière la charge des tâches domestiques ... et ce, dès leur mise en couple

## 2. Principaux temps sociaux au cours d'une journée moyenne selon le type de ménage

en heures et minutes

En 2010	Travail, études, formation		Temps domestique							
			Total		Ménage, courses		Soins aux enfants		Bricolage, jardinage	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
<b>Personne seule</b>	<b>4 h 19</b>	<b>4 h 54</b>	<b>2 h 43</b>	<b>2 h 00</b>	<b>2 h 15</b>	<b>1 h 35</b>	<b>0 h 07</b>	<b>0 h 04</b>	<b>0 h 21</b>	<b>0 h 21</b>
<b>Famille monoparentale</b>										
Avec enfant(s) âgé(s) de 3 ans ou plus	3 h 54	///	3 h 45	///	2 h 57	///	0 h 33	///	0 h 15	///
<b>Personne en couple</b>										
Sans enfant	3 h 32	5 h 26	3 h 28	2 h 07	2 h 59	1 h 17	0 h 12	0 h 05	0 h 17	0 h 45
Avec enfant(s) âgé(s) de 3 ans ou plus										
1 enfant	3 h 46	5 h 52	4 h 05	2 h 10	3 h 17	1 h 09	0 h 35	0 h 16	0 h 13	0 h 45
2 enfants	3 h 51	5 h 37	4 h 23	2 h 16	3 h 13	1 h 09	0 h 56	0 h 24	0 h 14	0 h 43
3 enfants	3 h 23	5 h 56	4 h 32	2 h 25	3 h 30	1 h 20	0 h 49	0 h 25	0 h 13	0 h 40
Avec au moins 1 enfant âgé de moins de 3 ans										
1 enfant	3 h 06	5 h 18	5 h 29	3 h 09	2 h 34	1 h 18	2 h 50	1 h 19	0 h 05	0 h 32
2 enfants	2 h 19	5 h 06	5 h 57	3 h 17	3 h 07	1 h 17	2 h 42	1 h 22	0 h 08	0 h 38
3 enfants	1 h 10	5 h 07	7 h 14	3 h 26	3 h 42	1 h 19	3 h 29	0 h 55	0 h 03	1 h 12

Lecture : en 2010, les femmes qui vivent seules travaillent en moyenne 4 h 19 par jour. Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans à 60 ans, hors étudiants et retraités. Source : Insee, enquêtes Emploi du temps 1999 et 2010.

# « Les femmes seront les grandes gagnantes de la réforme des retraites »

Edouard Philippe, le 11 décembre 2019, allocution présentant le projet de réforme des retraites



## Argument 1

### Un minimum de pension porté à 85 % du SMIC

- 1000 euros en 2022
- 1036 euros en 2025

→ Une mesure symbolique ... car déjà actée en 2003 par la loi Fillon, et jamais appliquée.

→ Actuellement, un minimum de pension à 924 euros, sous réserve d'une carrière complète (minimum contributif de 628 euros+ pension complémentaire)

## Argument 2

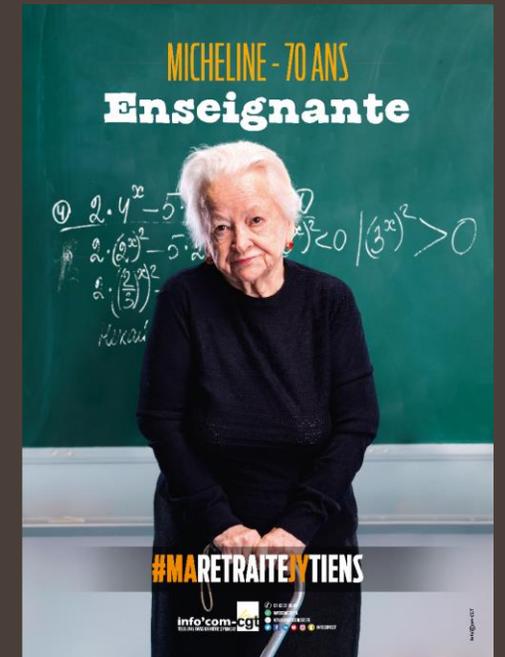
Un âge « d'équilibre »  
plutôt qu'un âge d'annulation de la décote.

→ Une mesure qui va pénaliser plus fortement les femmes

Proportions de retraites personnelles attribuées à taux minoré depuis 2004

Pensions attribuées au cours de l'année	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
2004	26 411	6,5%	18 218	6,5%	44 629	6,5%
2005	25 021	7,0%	17 539	6,6%	42 560	6,9%
2006	24 242	6,3%	24 660	7,3%	48 902	6,8%
2007	24 216	6,1%	27 776	7,5%	51 992	6,8%
2008	23 842	6,3%	27 677	7,6%	51 519	7,0%
2009	25 094	7,6%	31 895	8,8%	56 989	8,2%
2010	25 888	7,7%	32 304	8,8%	58 192	8,3%
2011	22 447	8,1%	28 288	9,0%	50 735	8,5%
2012	20 782	7,6%	25 249	8,5%	46 031	8,1%
2013	24 953	7,5%	32 885	9,4%	57 838	8,5%
2014	22 671	7,3%	29 963	8,5%	52 634	8,3%
2015	22 269	7,0%	30 964	9,2%	53 233	8,1%
2016	22 097	7,3%	32 575	10,4%	54 672	8,9%
2017	24 649	8,1%	38 097	11,5%	62 746	9,9%
2018	26 952	8,8%	43 809	12,1%	70 761	10,6%

Source : Cnav - SNSP



## Argument 3

### Une majoration de 5% dès le premier enfant

#### Ajustement du 14/02 :

- Suppression de la MDA, qui permettait aux femmes de limiter les risques de décote
- Initialement, idée d'attribution au choix des parents, avec des possibilités de partage et de renégociation au moment des divorces
- Majoration de 2,5% par défaut aux mères
- Les 2,5%, octroyés au titre de l'éducation de l'enfant, pourront toujours être répartis entre les deux parents mais resteront fléchés, par défaut, à la mère ou en cas de condamnation pour violences conjugales.
- Les femmes aux faibles revenus pourront bénéficier d'une « garantie minimale de points » de retraite.
- Familles monoparentales, parents d'un enfant handicapé : des points supp. ?

## Argument 4

### La prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 meilleures années / 6 derniers mois

- Pour les initiateurs du projet (Bozio et al., 2019) : un vecteur de redistribution sur le "cœur contributif", MAIS à deux conditions :
  - à l'échelle de toute la population,
  - et s'il est articulé à une indexation de la valeur du point sur la croissance des salaires

→ Problème majeur :  
le flottement sur  
l'indexation du point,  
suspendu à un indicateur  
qui n'existe pas (encore)

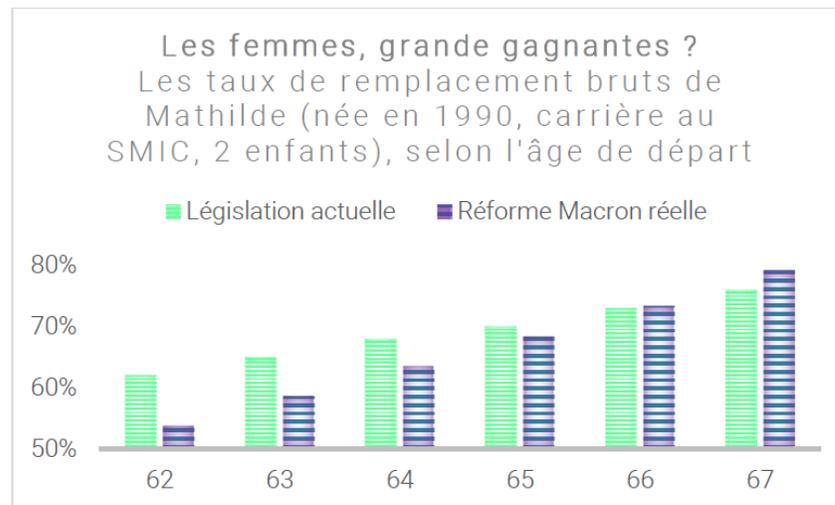


→ Problème "femmes" :  
une étude d'impact qui ne  
donne pas les éléments avec  
l'ensemble des strates  
structurant la pension !

# Une contre-simulation du collectif « Nos Retraites »

## 3.1. Les femmes, grandes perdantes de la réforme des retraites

Les femmes avec enfants sont les grandes perdantes du passage au système Macron, en particulier pour un départ avant l'âge d'équilibre.



*Lecture :* pour le cas-type d'une mère de deux enfants, née en 1990 et ayant fait sa carrière au SMIC, la réforme Macron occasionne une baisse du taux de remplacement brut pour tout départ avant 66 ans.

Un des exemples les plus parlants est celui d'une femme (appelons-la Mathilde), née en 1990, mère de deux enfants ayant fait sa carrière complète au SMIC qui part à 62 ans en retraite. Elle passe d'un taux de remplacement<sup>5</sup> brut de 57 % (système actuel) à un taux de remplacement brut de 48 % (réforme Macron incluant le redressement). Pour notre exemple, cela représente une perte de plus de 15 % des droits à la retraite. Ces pertes apparaissent également pour un départ à 63 ans ou 64 ans.

# En marche arrière sur la réversion !

## L'enjeu des pensions de réversion

### Actuellement :

- 42 % des femmes touchant des droits à la retraite en perçoivent une
- Montant moyen: 700 euros
- MAIS : ne concerne que les couples mariés ... et c'est compliqué !

### Dans le projet de loi (article 46, finalement remis aux ordonnances, et puis finalement plus !?)

- Fin des conditions de ressources → favorable aux femmes des CSP+
- Limite d'âge au départ portée à 62 ans pour toutes (Rapport Delevoye), finalement 55 ans (projet de loi)
- Principe : que le ou la conjoint·e survivant·e atteigne 70% des revenus du couple.
- MAIS : ne concerne toujours que les couples mariés
- Suppression pour les divorcé·es, avec un passage via le dispositif des prestations compensatoires
  - Modification : un double système pour les veuves et les ex-conjointEs

# La retraite, patrimoine de celles qui n'en ont pas\*

\*Voir : <http://www.regards.fr/idees/article/tribune-la-retraite-patrimoine-de-celles-qui-n-en-ont-pas>

## Les réformes qui vont avoir un impact sur votre retraite

2018 est une année chargée sur le front des retraites. Avec la réforme globale du système de retraite en préparation, la réforme Délevoye, plusieurs autres mesures pourront influer sur votre manière de préparer la retraite.

### L'équilibre financier du système de retraite aujourd'hui remis en cause

**UN NOMBRE ENCRETS COISSANTS PAR RETRAITE EN CHUTE LIBRE**

Année	Nombre d'encrants coissants
2010	4
2013	2,7
2016	1,5

**UNE RETRAITE DE PLUS EN PLUS TARDIVE**

62 ans : l'âge moyen de départ à la retraite. Jusqu'en 2020, il continuera d'augmenter.

67 ans : l'âge moyen de départ à la retraite.

### Les mesures entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier

**RETRAITS COMPLÉMENTAIRES : LA FUSION DES RÉGIMES AGIRC ET ARRCO**

**Hausse des cotisations**  
Hausse des bases de liquidation globale et augmentation des cotisations proportionnelles à la base.

**Incitation à différer la liquidation dans le temps**  
Une incitation à différer la liquidation de 10% de la pension pendant 5 ans après l'âge de départ. L'âge de départ sera reporté de 10 jours pour chaque année.

### Les textes qui vont arriver prochainement

**FIN 2018 : LA RÉFORME DELEVOYE**

Coûtation des 43 professions actives... par la création d'une retraite par points.  
Les points seront calculés sur la base de la cotisation versée et de la durée de cotisation.

**AUGUST 2018 : LA RÉFORME DELEVOYE**

Les cotisations des professions actives seront prises en compte pour les retraites de base.

**DEMI-AN**  
L'ouverture des années travaillées ouvrant droit de carrière sera prise en compte.

**LA NOUVEAU PROGRAMME DES RETRAITES PENSÉES**

### 2019 : LE PLAN D'ACTION POUR LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES (PACTE)

**AVANT LA RETRAITE**  
Il sera possible de développer un régime de retraite par points en cas de cessation de la cotisation proportionnelle.

**À LA RETRAITE**  
Il sera possible de bénéficier sur le compte PER de la cotisation proportionnelle en cas de cessation de la cotisation proportionnelle.

### LES CONTRATS D'ÉCHANGE RETRAITE PER ET MAGELIN POURRAIENT ÊTRE TRANSFÉRÉS SUR UN FOND DE COISSANTS DÉTERMINÉ PAR CROISSANCE

Le transfert des contrats d'échange retraite PER et Magelin pourrait être transféré sur un fond de coissants déterminé par croissance.

### En bref

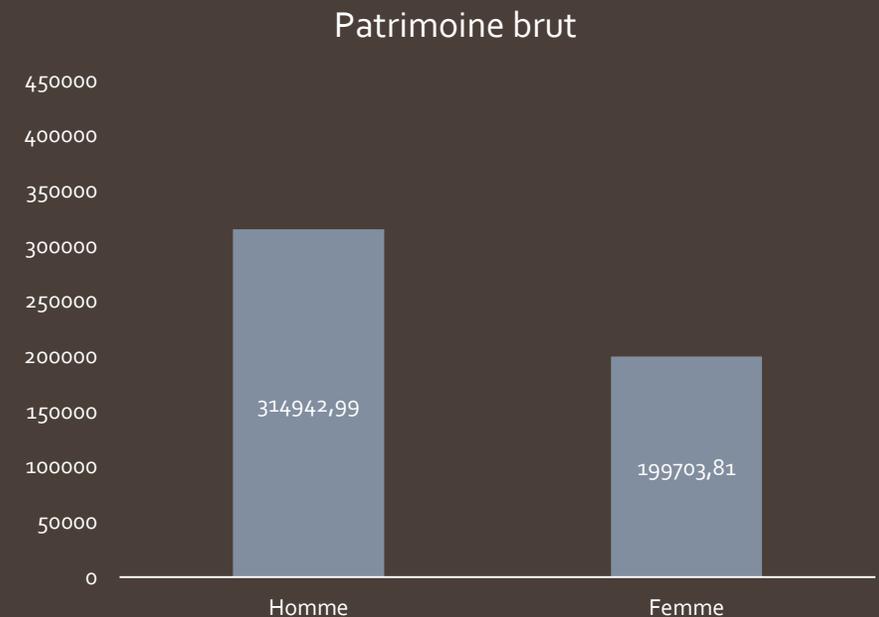
80% des Français ont un patrimoine net positif.

Source : INSEE, 2017. Patrimoine net des Français, 2017. Source : INSEE, 2017.

# A qui profite le « gâchis » ?

- 2014, France :
  - les 10 % des individus les plus riches détiennent environ 55 % de la richesse nationale, avec un patrimoine moyen de plus d'un million d'euros
  - les 40 % suivants détiennent un peu moins de 40 % de la richesse nationale, avec un patrimoine moyen de 200 000€.
  - Les 50% restant détient toujours environ 5% du patrimoine total.
- Dans les années 1950-1960, l'héritage constituait moins de 1/2 du patrimoine privé en France, mais en représente 60 % en 2010.

- Les inégalités de patrimoine entre femmes et hommes sont passées de 9% en 1998 à 16 % en 2014.



*Ecart constaté entre les pers.de ref. :  
+ 115 239 en faveur des hommes*

*Base = ménages ordinaires incluant les mono adultes et les retraité.e.s  
Source : Patrimoine et Histoire de Vie (2016-2017)*

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION

- Bozio A., Lallemand C., Rabaté S., Rain A. & Tô M., 2019, « Réforme des retraites : quels effets redistributifs attendus? », Notes de l'IPP n°44.
- Collectif 11, *Au tribunal des Couples*, Paris, Odile Jacob.
- Collin C., 2015, « Retraites : les femmes perçoivent une pension inférieure de 26 % à celle des hommes en 2012 », *Études et Résultats*, 904, Drees
- Ricroch L., 2012, « En 25 ans, moins de tâches domestiques pour les femmes, l'écart de situation avec les hommes se réduit », *Femmes-Hommes : regards sur la parité*, Paris, INSEE.
- Insee, 2019, *France, Portrait social*.
- Morin T., 2014, « Écarts de revenus au sein des couples : Trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint », *Insee Première* n° 1492.